

Fiduciaire Actualités.



Indice des prix à la consommation (Base 2004 = 100)

2014	Indice santé *	Indice normal
Janvier	121,49	123,01
Février	121,68	123,21
Mars	121,72	123,28
Avril	121,30	122,90
Mai	121,12	122,70
Juin	121,18	122,87
Juillet	121,33	123,07
Août	120,91	122,61
Septembre	120,84	122,51
Octobre	121,11	122,67
Novembre	121,11	122,51
Décembre	121,25	122,38

* à utiliser pour l'indexation des loyers, salaires, et allocations sociales

Indice ABEX

Année	Indice
Novembre 2014	745
Mai 2014	744
Novembre 2013	730
Mai 2013	739
Novembre 2012	729
Mai 2012	711
Novembre 2011	705
Mai 2011	694
Novembre 2010	690
Mai 2010	673

Source: Association belge des experts - www.abex.be

Prix moyens des carburants 2014

Le service des prix du SPF Economie, PME, Classes moyennes et Energie a constaté les prix des carburants moyens suivants par litre (TVA comprise) - en EUR

Essence 95 RON	1,5956 EUR
Essence 98 RON	1,6438 EUR
Diesel	1,4154 EUR
LPG	0,5960 EUR

Cours de change indicatifs au 31.12.2014 (cours indicatifs de l'euro)

Pays	Code devise	1 EUR =	Pays	Code devise	1 EUR =
Australie	AUD	1,4829	Nouv.-Zélande	NZD	1,5525
Belgique	EUR	1,0000	Pologne	PLN	4,2732
Bulgarie	BGN	1,9558	Roumanie	RON	4,4828
Canada	CAD	1,4063	Tchéquie	CZK	27,735
Danemark	DKK	7,4453	Turquie	TRY	2,8320
Hongrie	HUF	315,54	États-Unis	USD	1,2141
Hong Kong	HKD	9,4170	Royaume-Uni	GBP	0,77890
Japon	JPY	145,23	Afrique du Sud	ZAR	14,0353
Lituanie	LTL	3,4528	Suède	SEK	9,3930
Norvège	NOK	9,0420	Suisse	CHF	1,2024

Avantages de toute nature - exercice d'imposition 2014

Fourniture gratuite de chauffage

- au personnel de direction et aux dirigeants d'entreprise 1.900 EUR par an
- aux autres bénéficiaires 860 EUR par an

Fourniture gratuite d'électricité utilisée à des fins autres que le chauffage

- au personnel de direction et aux dirigeants d'entreprise 950 EUR par an
- aux autres bénéficiaires 430 EUR par an

Fourniture gratuite de domestiques, ouvriers domestiques, jardiniers, chauffeurs, ...

- par personne occupée à temps plein 5.950 EUR

Mise à disposition gratuite de biens immobiliers appartenant à une personne morale

- non bâtis RC indexé x 100/90
- bâtis
 - si revenu cadastral (RC) ≤ 745 EUR RC indexé x 100/60 x 1,25
 - si revenu cadastral (RC) > 745 EUR RC indexé x 100/60 x 3,8
 - immeubles meublés Montants susmentionnés + 2/3

Déduction TVA voiture de tourisme et ATN

- méthode 1: utilisation professionnelle réelle
- méthode 2: formule sémi-forfaitaire

$$\% \text{ privé: } \frac{((\text{distance domicile-lieu de travail} \times 2 \times 200 \text{ jours}) + 6000 \text{ km})}{\text{distance totale parcourue par le véhicule au cours d'une année civile}} \times 100$$

% prof: 100% - % privé

- méthode 3: forfait général de 35 %

Baromètre Financier

Consultez chaque mois le Baromètre Financier sur notre site internet www.deloitte-fiduciaire.be

Editeur responsable

Henk Hemelaere

La reproduction totale ou partielle de cette publication n'est autorisée qu'avec l'accord préalable de la rédaction. Malgré tous les soins apportés à cette édition, la rédaction ne peut être tenue pour responsable des erreurs et omissions éventuelles qui subsisteraient dans les textes publiés. Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à contacter votre correspondant Deloitte habituel, ou téléphonez au numéro 09 393 75 85.

© 2015 Deloitte Fiduciaire
Designed and produced by the Creative Studio at Deloitte Belgium

Anvers - Bruges - Bruxelles (Jette) - Charleroi - Courtrai - Gand - Hasselt - Liège - Louvain - Roulers



Avantage de toute nature résultant de l'utilisation d'un véhicule à des fins personnels

ATN = prix catalogue x émission de CO₂ x 6/7 x taux d'amortissement (min. 1.250 EUR) - Revenus 2015

Prix catalogue	<ul style="list-style-type: none"> Etat neuf: valeur facturée TVA, options, réductions comprises Véhicules utilisées: prix catalogue à l'état neuf lors d'une vente à un particulier, tva, options, réductions comprises 		
Emission CO ₂	Diesel	5,50 %	+ 0,1 % par gram émission de CO ₂ > 91 - 0,1 % par gram émission de CO ₂ < 91
	Essence	5,50 %	+ 0,1 % par gram émission de CO ₂ > 110 - 0,1 % par gram émission de CO ₂ < 110
Minimum	4 %		
	18 %		

* correction en fonction de l'âge du véhicule par période de 12 mois la valeur catalogue diminue de 6 % (un mois commencé compte pour un mois complet). Ce pourcentage ne peut jamais être inférieur à 70 %.

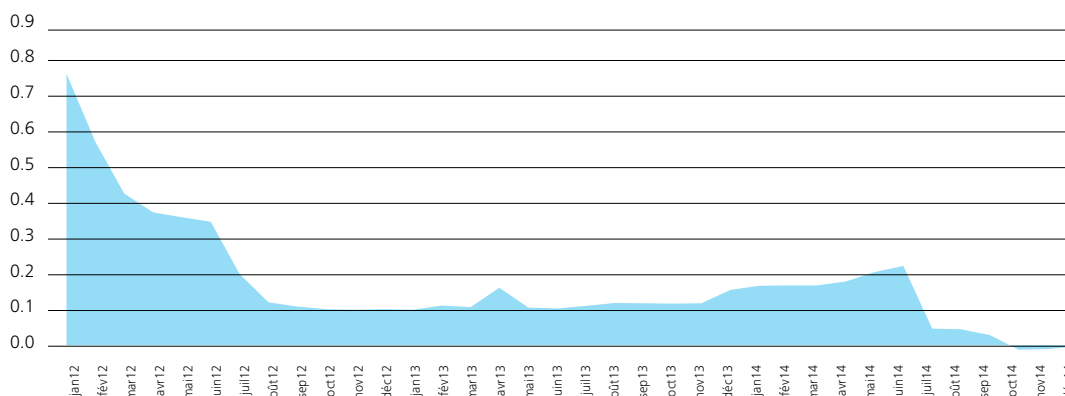
Versements anticipés pour l'exercice d'imposition 2016

Sociétés & indépendants personnes physiques*

Composants du calcul de la majoration	E.I. 2016	Bonifications pour versements anticipés	E.I. 2016
Majoration globale	1,125 %	Bonification moyenne	0,5625 %
Avantages en fonction de la date ultime de versement:		Bonifications en fonction de la date ultime:	
VA 1: 10 avril 2015	1,50 %	VA 1: 10 avril 2015	0,75 %
VA 2: 10 juillet 2015	1,25 %	VA 2: 10 juillet 2015	0,63 %
VA 3: 12 octobre 2015	1,00 %	VA 3: 12 octobre 2015	0,50 %
VA 4: 21 décembre 2015	0,75 %	VA 4: 21 décembre 2015	0,38 %

* pour les personnes physiques, la majoration est ramenée à 90 % sans conditions de revenus

Evolution de la rente Euribor sur 1 mois (Période: 01/01/2012-31/12/2014)



Pourcentage des intérêts notionnels

Grandes sociétés

Ex. 2016: 1,63 %

Ex. 2015: 2,630 %

PME

Ex. 2016: 2,13 %

Ex. 2015: 3,13 %

Rémunération min. d'un administrateur personne physique

Pour l'exercice d'imp. 2016: 36.000 EUR

Pour l'exercice d'imp. 2015: 36.000 EUR

Taux d'intérêt légaux - retard de paiement

2015

Base annuelle

Impôt des sociétés

Impôt des personnes physiques

Précompte professionnel 7 %

Précompte mobilier

Précompte immobilier

Intérêts judiciaires:

• transactions commerciales 7,5 à 8,5 %

• transactions civiles et transactions autres que commerciales 2,5 %

TVA 9,6 %